



Sites & Monuments – SPPEF
39 avenue de la Motte-Picquet
75007 PARIS



Association Verdun.Miribel
1 rue du Pont Lilette
55100 VERDUN

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris et Verdun, le 10 mai 2021

LRAR n° 1A 190 442 8293 8

Vos références : PDR/CP/BEAR/E009890

Objet : aides de l'État à la destruction de la caserne Miribel de Verdun - Urgent

Monsieur le Président de la République,

Le 21 janvier 2021, nous vous sollicitons pour sauver un patrimoine architectural militaire d'exception, celui de la caserne Miribel de Verdun.

En effet, depuis le mois d'août 2020, nous avons sollicité, en toute confiance, tous les services de l'État, ministres de la Culture, de la Transition écologique, de la Mémoire et des anciens combattants, de la Cohésion des territoires, préfets, sous-préfets, présidents des conseils régionaux et départementaux, députés, sénateurs, en vain. L'association nationale Sites & Monuments s'est jointe à cette action en saisissant les trois principaux ministères concernés (voir pièce jointe).

Vous avez bien voulu transmettre notre demande à madame Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités, que nous avons directement sollicitée, mais qui ne nous a toujours pas répondu, alors que la démolition de la caserne débute.

Votre réponse du 10 mars précise que vous ne souhaitiez pas vous immiscer dans les décisions d'une commune. Pourtant, le projet porté par celle Verdun dépend de l'octroi d'aides d'État. Les programmes « Action Cœur de Ville » et « France relance » (fonds friches) doivent ainsi financer

les opérations de démolition, de dépollution et de fouille du projet municipal. Nous constatons d'ailleurs que ces subventions contredisent l'un des objectifs essentiels d'« Action Cœur de Ville » : « la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ». Des aides apportées par ce programme à des opérations de destruction contestables ont malheureusement déjà été identifiées à Saint-Dizier, Prades ou Dunkerque.

Aussi, nous vous demandons de mettre à profit le dossier de la caserne Miribel pour réaffirmer avec force qu'aucune subvention issue de ces programmes d'État ne rendra possible des démolitions préjudiciables à notre patrimoine, mais facilitera, au contraire, la reconversion des bâtiments hérités du passé, démarche également écologique.

Il est en effet tout à fait singulier que le maire de Verdun puisse se prévaloir - notamment en reproduisant sur les réseaux sociaux une lettre de madame la ministre Jacqueline Gourault - du soutien financier de l'État à un projet destructeur, privant pour toujours sa commune d'un élément constitutif de son histoire.

Forte d'un passé exceptionnel, antérieur au traité de 843, la ville de Verdun est et restera le symbole sans égal de l'unité nationale, de l'indépendance de la France et de la résistance à l'oppresseur. Le statut de ville martyre qu'elle a acquis à l'issue de combats surhumains qui s'y sont déroulés, tout au long de l'année 1916 et au cours du second semestre 1917, a érigé la cité en haut lieu de mémoire. La caserne Miribel, alors très légèrement endommagée, faisait figure de miraculée...

L'État ne peut accorder son concours à l'effacement de l'Histoire et du souvenir des hommes qui l'ont servie dans des conditions effroyables.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Julien LACAZE
Président de Sites & Monuments – SPPEF



Jean-Marie MEUNIER
Président de l'association Verdun-Miribel

P.J. : lettre adressée le 15 mars 2021 à mesdames les ministres de la Culture, des Armées et de la Cohésion des territoires